

PROMUTUEL
ASSURANCE



Politique de dons et commandites

Promutuel Assurance de l'Estuaire

CONTEXTE

Promutuel Assurance de l'Estuaire assume pleinement son rôle de citoyenne responsable, notamment en appuyant des actions communautaires. Elle s'engage auprès des collectivités de son territoire par un soutien visant à les enrichir et à les encourager.

Par l'octroi de dons et de commandites, nous collaborons à des initiatives qui nous paraissent importantes au regard des valeurs véhiculées et qui s'harmonisent avec notre vision d'entreprise responsable impliquée dans son milieu.

Nous souhaitons que les sommes attribuées soient mises à profit pour soutenir des projets concrets et imaginatifs destinés à des organisations œuvrant sur notre territoire.

La saine gestion des sommes allouées commande que nous procédions à l'adoption d'une politique à la fois simple et distincte en matière de dons et commandites afin de :

- guider nos choix;
- garantir le respect de nos valeurs;
- définir un cadre de sélection propice aux décisions;
- garantir un traitement juste et équitable des demandes;
- nous protéger de tout favoritisme injustifié;
- soutenir notre plan stratégique;
- permettre l'optimisation des sommes allouées.

OBJECTIFS

Cette politique a pour objectifs de :

- **maximiser** les retombées au regard des sommes investies;
- **favoriser** notre présence sur l'ensemble de notre territoire géographique;
- **soutenir** des projets d'envergure;
- **disposer** des outils nécessaires à la prise de décisions.

CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

Notre apport se traduira concrètement par les actions suivantes :

Don

Soutien financier ou matériel accordé à un organisme afin de l'inciter à poursuivre son travail et à atteindre ses objectifs. Aucune visibilité n'est exigée, mais elle est appréciée.

Commandite

Soutien financier, contribution matérielle, échange ou partenariat, en retour d'une promotion publicitaire de notre marque, de nos produits ou de nos services, visant à développer des marchés auprès d'un public cible.

Bénévolat

Promotion auprès de nos employés afin de les motiver à s'impliquer dans des domaines d'activité requérant leur soutien pour venir en aide à autrui.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Don

Pour bénéficier d'un **don** de **Promutuel Assurance de l'Estuaire**, les organismes doivent :

1. Détenir le statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'enregistrement aux fins de la bienfaisance;
2. Oeuvrer dans les créneaux appuyés par Promutuel Assurance de l'Estuaire;
3. Démontrer que les frais d'administration sont justifiables;
4. Identifier l'organisme et décrire sa mission;
5. Attester de la viabilité de l'organisme à moyen terme;
6. Prouver que les activités de l'organisme reposent en majorité sur le bénévolat.

Commandite

Pour être admissibles à une **commandite**, les organismes doivent :

1. Présenter la demande accompagnée d'un plan de communication et de visibilité;
2. Fournir le budget de l'activité ou de l'événement;
3. Proposer un concept novateur et exclusif;
4. Favoriser le développement des affaires par la promotion et la valorisation des produits et services de Promutuel Assurance de l'Estuaire;
5. Offrir un rayonnement permettant de joindre nos clientèles cibles.

Les demandes qui ne respectent pas ces critères ne seront pas acceptées.

SECTEURS FAVORISÉS

Don

Nous accordons principalement notre soutien aux causes relatives à la santé, à l'aide communautaire et à l'éducation.

Commandite

Nous désirons nous associer à des projets liés au développement économique, à la relève agricole et entrepreneuriale sur notre territoire, à l'environnement et aux sports.

Bénévolat

Nous disposons également de ressources financières pour appuyer nos employés dans leur engagement envers la communauté.

EXCLUSIONS

Les demandes suivantes ne seront pas considérées :

1. Activités à l'extérieur du territoire desservi par **Promutuel Assurance de l'Estuaire**;
2. Fondations privées;
3. Organisations politiques et religieuses;
4. Organismes financés par Centraide;
5. Projets personnels;
6. Stages ou voyages d'études;
7. Voyages d'échanges scolaires.

ATTRIBUTION

Les demandes reçues seront traitées en fonction des éléments suivants :

1. Le renouvellement d'une demande n'est pas automatique.
2. L'acceptation d'une demande n'est pas synonyme de récurrence.
3. Une seule contribution est accordée à un même organisme, et ce, sur une base annuelle.
4. Toute demande présentée sous forme de lettre circulaire ou de coupon-réponse est ignorée.
5. L'étude des demandes est faite mensuellement.
6. Les réponses sont transmises dans un délai de trois semaines de la date du dernier comité.
7. Les engagements se limitent à une période maximale de cinq ans. Après cette période, une nouvelle demande est exigée.
8. Les demandes doivent nous parvenir 60 jours avant la présentation de l'activité.

FORMULAIRE

Les renseignements suivants sont obligatoires pour l'étude d'un dossier :

1. Nom et coordonnées de l'organisme et du demandeur;
2. Description de l'événement;
3. Historique de l'organisme;
4. Contribution demandée (soutien financier, commandites de services, articles promotionnels, cadeaux, etc.);
5. Date et endroit de l'activité;
6. Bénéficiaires;
7. Retombées.

Toutes les demandes doivent être accompagnées du Formulaire de demande de dons et commandites, disponible sur notre site Internet www.promutuelassurance.ca/estuaire, dans l'onglet « À propos », dans la section « Contribution à la communauté ».

Le formulaire dûment rempli et votre demande doivent obligatoirement être acheminés à la responsable des dons et commandites :

Par courriel : dons-commandites-estuaire@promutuel.ca

Enregistrez le formulaire en format PDF (Fichier > Enregistrer sous > Fichier PDF)

Par écrit : Madame Amandine Grondin
Comité de sélection des demandes de partenariat
Promutuel Assurance de l'Estuaire
149, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1A9

Généralement, les demandes de partenariat sont évaluées de quatre à huit semaines après leur réception. N'hésitez pas à ajouter toute information ou tout document que vous jugez pertinent.

CONCLUSION

Si aucune politique de dons et commandites ne saurait être parfaite, nous avons cependant la conviction que celle-ci est suffisamment précise pour que nos choix soient transparents.

Il va sans dire que la pertinence d'une telle politique repose sur le sérieux de son application. Son respect contribuera donc de façon positive à consolider nos liens avec la communauté ainsi qu'à bâtir et renforcer notre notoriété auprès de notre personnel et de notre clientèle.